

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1 SEPTEMBRE 2015 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Les Conseillères, Mme Marie Diament, Mme Jacqueline Poirier, Mme Emmanuelle Garnaud et Mme Hélène Roussel.
Les Conseillers M. Claude Caron et M. Stéphane Fraser.

Sont absent(e)s : Aucun(e)

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:35 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par Vincent More;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-181 QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 août 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseillers(ère)s présent(e)s,

2015-09-182 QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015, tenue à la salle Gilles-Moreau.

4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Suivis effectués :

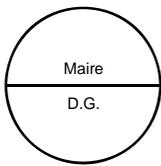
- La prime de garde a été allouée au coordonnateur en voirie
- L'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités ont été envoyées, selon les indications du conseil.
- Les demandes de permis et certificats au CCU ont été traitées et les résolutions acheminées.
- La demande de subvention dans le cadre du programme de financement de l'Unité régionale de loisir et de sports du BSL est sur le point d'être complétée.
- La sollicitation de la Sûreté du Québec pour son appui a été faite ainsi que le suivi.
- La demande de subvention pour 2 bornes électriques a été faite avec succès et celles-ci seront installées à la place de l'Église en octobre 2015.

Demande de subvention pour l'aménagement du parc intergénérationnel des îles

ATTENDU QUE le budget pour le projet a été résolu comme suit (résolution 2015-07-162) :

Revenus

60 000 \$	Ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur et Recherche (PSISR)
<u>110 000 \$</u>	Municipalité de Notre-Dame-du-Portage
170 000 \$	Total des revenus



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015

Dépenses

59 000 \$	Aménagement du terrain
35 800 \$	Construction de bâtiments
<u>75 200 \$</u>	Équipements et autres
170 000 \$	Total des dépenses

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger le budget pour le projet comme suit, suite à son analyse pour le dépôt de la demande de subvention :

Revenus

70 639 \$	Ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur et Recherche (PSISR)
15 606 \$	Commandites Entreprises et Levée de fonds Communauté
<u>93 667 \$</u>	Municipalité de Notre-Dame-du-Portage
179 912 \$	Total des revenus

Dépenses

46 772 \$	Aménagement du terrain
43 654 \$	Construction de bâtiments
85 287 \$	Infrastructures et autres
<u>4 200 \$</u>	Honoraires professionnels
179 912 \$	Total des dépenses

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-183

QUE le Conseil adopte la modification du budget pour l'aménagement du parc intergénérationnel des îles, comme présentée.

QUE la modification du budget pour l'aménagement du parc intergénérationnel des îles soit apportée au procès-verbal de juillet 2015.

Demande de subvention pour la démarche de participation citoyenne en urbanisme

ATTENDU QUE le budget pour le projet a été résolu comme suit (résolution 2015-07-162) :

Revenus

4 500 \$	MRC de Rivière-du-Loup (Pacte rural)
<u>10 500 \$</u>	Municipalité de Notre-Dame-du-Portage
15 000 \$	Total des revenus

Dépenses

<u>15 000 \$</u>	Honoraires professionnels (expertise animation + urbanisme)
15 000 \$	Total des dépenses

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger le budget pour le projet comme suit, suite à son analyse pour le dépôt de la demande de subvention :

Revenus

7 500 \$	MRC de Rivière-du-Loup (Pacte rural)
<u>7 500 \$</u>	Municipalité de Notre-Dame-du-Portage
15 000 \$	Total des revenus

Dépenses

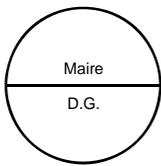
2 500 \$	Matériels pour effectuer l'exercice
<u>12 500 \$</u>	Honoraires professionnels (expertise animation + urbanisme)
15 000 \$	Total des dépenses

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-184

QUE le Conseil adopte la modification du budget pour la démarche de participation citoyenne en urbanisme, comme présentée.

QUE la modification du budget pour la démarche de participation citoyenne en urbanisme soit apportée au procès-verbal de juillet 2015.



INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. Information du Maire

Vincent More signale qu'il y a eu une rencontre avec les attachés politiques de Jean D'Amour afin de faire le point sur différents dossiers :

- Une subvention serait possible pour la réfection du mur de soutènement de la piscine municipale dans le cadre de la stratégie maritime.
- Une première subvention de 10 000 \$ a été confirmée pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal. Une deuxième subvention de 10 000 \$ est prévue dans le même programme pour l'année 2016. Ces aides financières contrebalancent, pour ainsi dire, le fait que la Municipalité doit acquérir le parc de l'Anse auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ).
- En ce qui concerne le projet Espace villégiature, des demandes de subvention seront faites dans le cadre de la stratégie maritime - volet tourisme, de l'aide stratégique aux projets touristiques, de l'aide aux immobilisations culturelles et d'autres approches seront amorcées auprès du gouvernement fédéral.

Suivi sur les autres dossiers :

- L'inauguration du Parc-de-l'Amitié a eu lieu le 14 août dernier. On remercie tous les bénévoles impliqués!
- L'audience à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la constitution d'une zone industrielle aura lieu le 16 septembre prochain. Le directeur général et le maire y participeront avec la MRC.
- La subvention annuelle à l'amélioration du réseau routier municipal a été confirmée au montant de 5 572 \$.
- La ristourne annuelle de la Mutuelle des municipalités du Québec a été confirmée au montant de 3 162 \$.

6. Information des Conseiller(ère)s

Emmanuelle Garnaud en profite pour signaler la prochaine assemblée annuelle de la Corporation portageoise de développement qui se tiendra le mercredi 2 septembre à la salle Gilles-Moreau. Il y aura assurément deux sièges disponibles au sein du conseil d'administration. Avis aux intéressé(e)s!

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Présentation du résultat de l'exercice de l'équité salariale

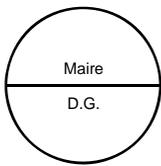
ATTENDU QUE les documents sur l'exercice de l'équité salariale sont officiellement déposés au Conseil par M. Maxime Chouinard, conseiller en développement organisationnel chez RH Cabinet Conseil, conformément à la Loi sur l'équité salariale (RLRQ c E-12.001, Art. 34-37);

ATTENDU QUE l'exercice de l'équité salariale ne consiste pas à effectuer une étude de marché pour chacun des postes, mais un exercice pour corriger les écarts entre les postes à prédominance féminine et ceux à prédominance masculine. Une même évaluation des postes dans le système de pondération doit normalement équivaloir à un même traitement (salaire et bénéfices marginaux);

ATTENDU QUE l'exercice de l'équité salariale a été fait selon les 4 critères suivants : Qualification requise (Formation requise à l'embauche, Expérience requise à l'embauche et Dextérité et Coordination), Responsabilité assumée (Imputabilité assumée, Communication et Information et Supervision assumée), Effort requis (Effort mental, Concentration et Attention et Effort physique) et Condition de travail;

ATTENDU QU'aucun ajustement n'est requis en vertu de la Loi sur l'équité salariale (RLRQ c E-12.001);

ATTENDU QUE l'affichage prévu a été fait depuis le 27 août 2015, qu'il y a eu présentation du résultat de l'exercice de l'équité salariale et des 2 démarches de renseignement auprès de tous les employé(e)s municipaux le même jour par M. Maxime Chouinard, conseiller en développement organisationnel chez RH Cabinet Conseil, conformément à la Loi sur l'équité salariale (RLRQ c E-12.001, Art. 75-76).



8. Bilan annuel et révision budgétaire à venir

La municipalité a fait le bilan de sa planification stratégique et de son programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017).

Administration municipale

- L'acquisition des logiciels CIB pour la gestion administrative et urbanistique a été faite, il ne reste quelques ajustements à apporter pour compléter son implantation.
- L'acquisition du logiciel **Antidote** pour la correction des textes a été faite également. Les employé(e)s en profitent déjà. L'appropriation pleine et entière du logiciel ne serait tardée!
- Différents équipements de bureau ont été acquis pour les services de la piscine municipale, du camp de jour, de la voirie et des parcs.
- L'aménagement du bureau de la réception reste à faire. Le projet est toujours prévu pour 2015.

Sécurité civile & Autres

- L'acquisition de 12 boyaux incendie est faite.
- La réfection de la citerne à l'ouest du village est prévue pour octobre 2015.
- La vente de l'unité d'urgence incendie à la ville de RDL est toujours prévue pour 2015.

Voirie & Transport

- Le panneau radar est installé. La livraison et l'installation ont été laborieuses, mais la municipalité a fini par avoir un panneau radar opérationnel!
- Comme prévu, la municipalité va réaliser de multiples et divers travaux de voirie. Le chemin Fraserville, le chemin du Lac (pont du ruisseau creux), le 2^e rang et la route du Fleuve sont visés. L'appel d'offres a été lancé et les travaux sont prévus en octobre 2015.

Hygiène du milieu

- L'acquisition et la livraison des bacs bruns ont été complétées. Il ne reste qu'à facturer les contribuables sur la partie résiduelle qui n'est pas subventionnée ou affectée dans le budget courant de la municipalité. Cette facturation sera envoyée en même temps que le compte de taxe annuel de l'année 2016.

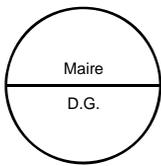
Aménagement & Développement

- L'aménagement de la place de l'Église est reporté en 2016, sauf l'implantation d'une borne électrique pour branchement et pour véhicule électrique qui sera complétée en septembre 2015.
- La réalisation de l'affichage municipal est reportée en 2016.
- La révision du plan et des règlements d'urbanisme est en cours. C'est un dossier qui sera finalisé sur plusieurs années. Actuellement, ce dossier fait l'objet d'une demande de subvention afin d'obtenir l'accompagnement d'une expertise en animation et en urbanisme pour aider le comité à poursuivre ses démarches.
- La constitution d'une zone industrielle légère est en cours. Une audience à la CPTAQ est planifiée en 2015.

Loisirs & Culture

- L'acquisition du véhicule pour le service d'entretien des parcs a été faite.
- Les dossiers concernant divers équipements (pompe de piscine) et infrastructures (surface de la patinoire) ont été complétés.
- L'ajustement du ponton au quai a été effectué, il reste à refaire la passerelle en 2016.
- La rénovation du Chalet des sports se poursuit. Le projet sera terminé bientôt.
- L'Espace villégiature franchira plusieurs étapes importantes. Les plans et devis préliminaires, l'évaluation des bassins, le plan d'affaires et plusieurs demandes de subventions seront finalisés d'ici la fin de l'année 2015.
- L'appel d'offres pour la restauration du mur de soutènement de la piscine municipale est lancé. Une rénovation d'urgence a été effectuée, alors que la réalisation entière du projet sera complétée en temps et lieu, probablement en 2016.
- L'aménagement du parc intergénérationnel de l'Amitié est finalisé.
- L'aménagement du parc intergénérationnel des Îles
- L'aménagement du parc intergénérationnel de l'Anse est reporté en 2016. En 2015, la revégétalisation du côté de la berge a été réalisée par le Comité ZIP pour lutter contre l'érosion côtière. Autrement, la municipalité est sur le point de mettre la main sur le terrain appartenant au ministère des Transports du Québec (MTQ) et sur la subvention de 100 000 \$ dans le cadre du programme infrastructures Québec-municipalités (PIQM).
- L'aménagement du sentier du Portage, la portion municipale d'un projet inter-régional, est reporté en 2016.

Vu les changements apportés, des ajustements budgétaires correspondants s'en suivront.



9. Logiciel pour le rôle d'évaluation en ligne

ATTENDU QUE la MRC de RDL offre le logiciel AZIMUT à la Municipalité pour mettre le rôle d'évaluation en ligne (sur Internet) avec les conditions suivantes :

- Aucun coût d'acquisition, frais annuels de support estimés à environ 60 \$ / mois;
- Aucune garantie sur l'évolution des frais annuels pour les années suivantes;
- Décalage entre les informations disponibles à la MRC de RDL et la Municipalité.

ATTENDU QUE la Municipalité possède une autre alternative avec le logiciel CIB pour mettre le rôle d'évaluation en ligne (sur Internet) avec les conditions suivantes :

- Coût d'acquisition d'environ 700 \$, frais annuels de support estimés à environ 30 \$ / mois;
- La Municipalité contrôle seule ses coûts pour les frais annuels;
- Aucun décalage sur les informations disponibles à la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-185

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, pour effectuer le choix entre les deux logiciels.

10. Adjudication d'une émission de billets à la suite des demandes de soumissions publiques pour l'emprunt du parc de l'Amitié

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2012-02-316 la municipalité de Notre-Dame-du-Portage souhaite émettre une série de billets;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 septembre 2015, au montant de 4 692 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-186

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage accepte l'offre qui lui est faite de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 8 septembre 2015 au montant de 1 086 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2009-08-283. Ce billet est émis au prix de **100,00000 \$** CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

177 500 \$	2,20 %	8 septembre 2016
181 900 \$	2,20 %	8 septembre 2017
186 400 \$	2,20 %	8 septembre 2018
191 200 \$	2,20 %	8 septembre 2019
349 300 \$	2,20 %	8 septembre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

11. Résolution de concordance pour l'emprunt du parc de l'Amitié

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Notre-Dame-du-Portage souhaite emprunter par billet un montant total de 1 086 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2009-08-283	869 200 \$
2009-08-283	217 100 \$

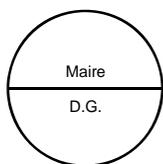
ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-187

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 1 086 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 2009-08-283 soit réalisé;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 8 septembre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	177 500 \$
2017	181 900 \$
2018	186 400 \$
2019	191 200 \$
2020	195 800 \$ (à payer en 2020)
2020	153 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Notre-Dame-du-Portage émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 septembre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2009-08-283, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

12. Révision de la programmation de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé sa programmation TECQ 2014-2018 en date du 2 avril 2015 et que la direction générale a effectué un suivi du traitement de sa programmation auprès de Mme Anick Tremblay à deux reprises, soit le 23 mai 2015 et le 1^{er} juillet 2015;

ATTENDU QUE ledit guide demeure très évasif sur ses exigences de démonstration de priorité des travaux à effectuer (voir section 5 - Priorité des travaux);

ATTENDU QUE le M. Pierre-Luc Tremblay, ingénieur junior à la Direction des infrastructures – Québec, a indiqué dans un courriel daté du 10 juillet 2015 d'autres exigences du MAMOT qui ne se retrouvent pas dans ledit guide;

ATTENDU QUE la Municipalité subit un préjudice en ne recevant pas un premier versement correspondant à au moins 20 % de son enveloppe (698 404 \$), car elle est en droit de présenter une programmation partielle des travaux et de s'attendre à ce que 20 % de l'enveloppe puisse être alloué aux travaux de son choix (voir section 5 - Priorité des travaux);

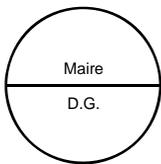
ATTENDU QUE la Municipalité aura une contribution gouvernementale de 698 404 \$ pour une contribution municipale de 167 720 \$ (seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales);

ATTENDU QUE le conseil approuve la liste des travaux suivante pour la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) de la Municipalité :

- En 2014
 - Pavage du secteur des Îles 295 379 \$
- En 2017
 - Réfection près du viaduc 325 000 \$
 - Éclairage de la côte de l'Église 145 745 \$
- En 2018
 - Réfection de la rue Bérubé 100 000 \$

TOTAL 866 124 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,



2015-09-188



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015

QUE le conseil stipule que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité réclame un versement d'au moins 139 680,80 \$ plus intérêt couru au taux d'emprunt d'environ 2.25 % depuis le 2 mai 2015 (soit un mois après le dépôt de sa programmation TECQ 2014-2018), date à laquelle elle aurait dû avoir un premier versement du Gouvernement du Québec, et ce, malgré la demande d'information complémentaire que le MAMOT a exigée dans le courriel de M. Pierre-Luc Tremblay du 10 juillet 2015;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant ou de 167 720 \$ pour la municipalité sur les cinq (5) années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

13. Demande de dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, mis en vigueur le 14 août 2014;

ATTENDU QU'un collectif de scientifiques indépendants a mis en lumière des lacunes à ce règlement et a démontré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable des municipalités;

ATTENDU QUE les études scientifiques déposées montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à 1 km des puits gaziers ou pétroliers;

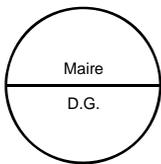
ATTENDU QUE lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham le 20 septembre 2014, les 30 élu(e)s municipaux présents, provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui sont indiquées dans le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt des citoyen(ne)s de la Municipalité de mieux protéger les sources d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Marie Diamant, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-189

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage demande une dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, se joint à la requête commune des municipalités afférentes et présente cette résolution à la MRC de RDL, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC).



14. Rencontre sur la nouvelle approche en développement local de la MRC de RDL

ATTENDU QUE l'approche du déploiement des agent(e)s de développement sur le territoire a changé en 2014, passant d'un niveau local à un niveau régional;

ATTENDU QUE la coordonnatrice des agent(e)s de développement de la MRC de RDL, Mme Chantal Ouellet, organise une tournée des municipalités de la MRC de RDL pour faire le bilan sur le changement d'approche des agent(e)s de développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Marie Diamant, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-190

QUE le Conseil mandate le maire, M. Vincent More, et la conseillère, Mme Emmanuelle Garnaud, pour assister à cette rencontre entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage, la Corporation portageoise de développement et la coordonnatrice des agent(e)s de développement de la MRC de RDL.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

15. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE Mme Hélène Roussel, responsable du CCU, présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DM)

319, rte du Fleuve, agrandissement latéral de la résidence

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la construction d'un agrandissement de la résidence avec une hauteur de 7,72 m plutôt que 6,00 m, comme stipulé dans le règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la résidence actuelle possède une hauteur de 7,72 m avec droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne suscite aucune objection basée sur les critères de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le principe qu'il y ait une dérogation mineure pour une hauteur de 7,72 m, tel que présenté à cette rencontre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-191

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

DEMANDE D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

319, rte du Fleuve, agrandissement latéral de la résidence

ATTENDU QUE le demandeur a fait une présentation de son projet au CCU avec description à l'appui;

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la construction d'un agrandissement de la résidence avec un changement du parement des murs, du revêtement de la toiture, des portes et des fenêtres, de la galerie, etc.;

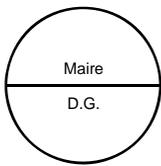
ATTENDU QUE pour conformer le projet à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, ainsi qu'au Q2R22, la maison sera déplacée vers le sud de près de 2 mètres et sera installée sur un solage;

ATTENDU QUE l'aménagement paysager reste presque identique, puisque les cèdres à l'avant de la maison seront déplacés pour être replantés à l'avant de la maison;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement prévu conserve des éléments architecturaux de la maison actuelle, tels les volets et les rambardes;

CONSIDÉRANT QUE la galerie avant, entièrement composée de bois, aide à conserver le caractère patrimonial de la maison;

CONSIDÉRANT QUE le matériel de pierre agencé avec les autres matériaux de recouvrement n'est pas caractéristique de la route du Fleuve, ainsi il est proposé de retirer la pierre pour la remplacer par un des autres matériaux;



CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, avec les conditions suivantes :

- Le recouvrement en imitation de pierre devra être évité pour la cheminée. Un recouvrement ayant l'apparence de brique ou de bois devra être utilisé.
- La couleur des volets devra s'harmoniser avec celle de la cheminée.
- Il faudra ajouter au projet l'élément de ventilation au milieu de la toiture, qui revêt un aspect décoratif, tout en évitant l'ajout d'un maximum.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Diament, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-192 QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

241, rte du Fleuve, agrandissement d'un étage de la résidence

ATTENDU QUE la demande consiste à modifier le matériel de recouvrement de la maison de bois par du « Canoxel » de même couleur, afin de diminuer la rapidité de la détérioration des matériaux par le vent et l'eau salée;

CONSIDÉRANT QUE l'apparence du « Canoxel » s'éloigne trop de celle du bois initialement souhaité et que son entretien ne sera pas nécessairement plus facile;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil de refuser le recouvrement de la maison par du « Canoxel » et recommande plutôt l'utilisation du produit « Maibec », qui a une apparence plus proche du bois et une garantie supérieure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-193 QUE le Conseil accepte le projet, mais recommande fortement d'utiliser un matériau en bois, car le « Canoxel » n'a ni les vertus du matériau local, comme le premier parement en bois proposé, ni le même cachet esthétique (pâle imitation du bois), ni les attributs écologiques (formaldéhyde).

800, rte du Fleuve, abattage de deux sapins

ATTENDU QUE la demande consiste à abattre deux sapins qui sont collés l'un à l'autre et dont les branches sont attaquées par la rouille-balai de sorcière;

CONSIDÉRANT QUE la quantité d'arbres sur le terrain permettra de conserver un couvert végétal souhaitable, même si ces deux sapins sont abattus;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, comme demandé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-194 QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

814, rte du Fleuve, construction d'un solarium

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la construction d'un solarium sur pieux visés, recouvert de vinyle de même couleur que la maison pour les côtés et de planches de bois de type « Maibec » de teinte bleu profond;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des matériaux s'intègre bien à la maison actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet avec la condition suivante :

- L'aérateur de toiture du solarium ne doit pas en être un de type maximum.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

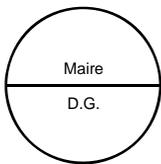
2015-09-195 QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

874, rte du Fleuve, aménagement paysager

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la plantation d'ensembles de Miscanthus, afin de compenser la perte de la haie de cèdres;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2014-05-115 autorise l'abattage de la haie de cèdres à condition de la présentation préalable d'un projet d'aménagement de végétaux équivalents;

CONSIDÉRANT QU'une plainte a été formulée par Mme Georgette Ouellet concernant le manque de visibilité de son stationnement vers la route du Fleuve;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE la végétation sera implantée dans la cour avant de la résidence et à une distance de l'emprise de la route qui permettra de ne plus obstruer la visibilité routière;
QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet, comme demandé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie Diament, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-196 QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

Nomination et précision des mandats au CCU

ATTENDU QUE le Conseil tient à préciser la répartition des sièges pairs et impairs ainsi que le délai des mandats de chacun des membres au CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-197 QUE le Conseil statue sur la répartition des sièges et les délais de mandat suivants :

Membres du CCU	Numéro de siège	Délai du mandat
Clermont Pelletier	siège #1	1 an (2015)
Laure Boulet	siège #2	2 ans (2015-2016)
Éric Boucher	siège #3	1 an (2015)
Vital Larouche	siège #4	2 ans (2015-2016)
Bertrand Ouellet	siège #5	1 an (2015)
Sylvie Pomerleau	siège #6	2 ans (2015-2016)
Hélène Roussel	siège #7	tout le mandat du Conseil
Vincent More	siège #8	tout le mandat du Conseil

Mention de remerciement à M. Pierre Pelletier pour son implication au CCU

ATTENDU QUE le Conseil tient à remercier M. Pierre Pelletier pour son implication au CCU.

16. Suivi sur le mur de soutènement

Les travaux d'urgence ont été réalisés. Les autres travaux sont à venir, avec les plans et devis d'un ingénieur et dès que nous obtenons toutes les autorisations nécessaires.

17. Suivi sur l'Espace villégiature

Les plans et devis préliminaires de l'espace villégiature sont presque terminés. Le plan d'affaires et les demandes de subvention vont être déposés bientôt. Le tout sera fait d'ici le 1^{er} octobre 2015.

18. Suivi sur le parc de l'Anse

La Municipalité procèdera à l'acquisition du terrain au MTQ au coût de 22 300 \$ bientôt, soit l'un des derniers éléments nécessaires pour l'obtention d'une subvention de 100 000 \$ dans le cadre du Programme infrastructures Québec-Municipalités (PIQM-MADA).

19. Suivi sur le Nage-O-Thon

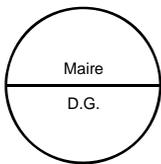
Le Nage-O-Thon était initialement prévu pour le vendredi 24 juillet, mais en raison des conditions météorologiques, il a été déplacé le vendredi 31 juillet.

L'évènement a permis de récolter un montant de 285.80 \$ cette année.

20. Suivi sur les activités estivales

Le camp de jour s'est terminé le 7 août, laissant place au service de garde du 10 au 21 août. L'Équipe du camp de jour, les enfants et les parents disent avoir apprécié leur été.

La saison 2015 de soccer s'est terminée le 13 août avec au programme une partie parents-enfants.



21. Présentation de la programmation automnale

La programmation automnale des loisirs est dans la poste, vous la recevrez bientôt. Les inscriptions débutent dès le 1^{er} septembre pour toutes les activités et événements (ou tel que mentionner dans la programmation).

Une mention spécifique est de mise pour la tenue de la « Fête de la famille » et l'« Automne à grands pas ».

La « Fête de la famille » aura lieu le samedi 12 septembre au gymnase de l'école. Plusieurs activités et concours sont prévus en après-midi et un souper méchoui ainsi qu'un spectacle vous attendent par la suite.

L'« Automne à grands pas » aura lieu le dimanche 20 septembre. Deux circuits sont disponibles cette année : l'un à partir de la place de l'Église et l'autre à partir du chalet des sports. L'évènement constitue toujours un concours qui vise le plus grand nombre de marcheurs/coureurs de l'un des 11 villages participants. L'évènement est commandité par le Comité des saines habitudes de vie (SHV) de la MRC de RDL, une collation santé sera donc servie et des prix de participation favorisant les SHV seront offerts par tirage.

22. Mandat à M. Louis Breton, directeur général, pour effectuer la phase 1 de 3 de l'aménagement du parc intergénérationnel des Îles

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié la phase 1 de 3 de l'aménagement du parc intergénérationnel des Îles comme projet dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017);

CONSIDÉRANT QUE le budget pour la réalisation du projet est d'environ 50 000 \$, financé par le Comité de financement (15 000 \$) et par la Municipalité (35 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés sont :

• Installation d'une maisonnette (commandite)	0 \$
• Mise aux normes du terrain de soccer	2 000 \$
• Acquisition et installation d'un module de jeux 5-12 ans	30 000 \$
• Relocalisation de la clôture	5 000 \$
• Autres travaux divers	<u>13 000 \$</u>
TOTAL	50 000 \$

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés nécessitent des déboursés de plus de 10 000 \$ et que M. Louis Breton, directeur général, a besoin d'une autorisation pour des engagements contractuels de cet ordre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-198

QUE le Conseil mandate M. Louis Breton, directeur général, à faire le nécessaire pour réaliser l'aménagement du parc intergénérationnel des Îles en ces termes, avec confirmation du montant par courriel.

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE

23. Mention de remerciement à Pierre Boucher pour le nettoyage bénévole des sentiers et pistes dans le secteur du Chalet des sports

ATTENDU QUE le Conseil tient à remercier, M. Pierre Boucher, pour son nettoyage des sentiers et pistes dans le secteur du Chalet des sports.

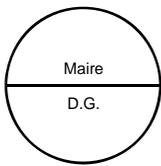
24. Mandat à M. Louis Breton, directeur général, pour l'octroi d'un contrat de voirie – chemin Fraserville, côte de la Mer, rang #2, route du Fleuve et pont du ruisseau creux

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié l'amélioration de plusieurs chemins municipaux - chemin Fraserville, côte de la Mer, rang #2, route du Fleuve et pont du ruisseau creux - comme projet dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017);

CONSIDÉRANT QUE le budget pour la réalisation du projet est d'environ 45 000 \$, financé par le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du ministère des Transports (15 572 \$) et par la Municipalité (29 428 \$);

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés sont :

• Rapiéçage mécanisé de bandes d'asphalte	36 000 \$
• Réparation du pont du ruisseau creux	<u>9 000 \$</u>
TOTAL	45 000 \$



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés nécessitent des déboursés de plus de 10 000 \$ et que M. Louis Breton, directeur général, a besoin d'une autorisation pour des engagements contractuels de cet ordre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-199

QUE le Conseil mandate M. Louis Breton, directeur général, à faire le nécessaire pour réaliser l'amélioration des chemins municipaux identifiés en ces termes, avec une confirmation du montant par courriel.

25. Mandat à M. Louis Breton, directeur général, pour l'octroi d'un contrat de services professionnels concernant le dossier sur la protection des berges

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas identifié la correction des ouvrages côtiers comme projet dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017), car elle n'avait pas connaissance que de tels travaux étaient exigés du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour la réalisation du projet est d'environ 15 000 \$, financé entièrement par le ministère de la Sécurité publique (100 %);

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés sont :

• Plans et devis pour correction des ouvrages côtiers	15 000 \$
TOTAL	15 000 \$

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés nécessitent des déboursés de plus de 10 000 \$ et que M. Louis Breton, directeur général, a besoin d'une autorisation pour des engagements contractuels de cet ordre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-200

QUE le Conseil mandate M. Louis Breton, directeur général, à faire le nécessaire pour réaliser l'octroi du contrat de service concernant les ouvrages de protection des berges identifiés par le ministère de la Sécurité publique ainsi que la portion du parc de l'Anse pointée par le Comité ZIP, avec confirmation du montant par courriel.

26. Mandat à M. Louis Breton, directeur général, pour faire l'acquisition et l'installation des rampes d'escalier (en lien avec le projet d'aqueduc – secteur central)

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à remettre en état les immeubles touchés par les travaux du réseau aqueduc secteur central;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles sis au 453, 483 et 497, route du Fleuve, auront droit à des rampes d'escalier acquises et installées aux frais de la Municipalité;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles sis au 439, 440, 471, 479, 491, 493, 495, 499, 501, 507, et 539, route du Fleuve, peuvent bénéficier d'un rabais d'échelle dû à une commande en un seul lot (environ 1 000 \$ à 1 200 \$ pour une paire de rampes d'escalier) de même qu'un rabais pour l'installation des rampes d'escalier et la confection des plans et devis (+ 100 \$), si les propriétaires le désirent et se manifestent par écrit à la Municipalité d'ici le 5 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-201

QUE le Conseil mandate M. Louis Breton, directeur général, à faire le nécessaire pour l'acquisition et l'installation de rampes d'escalier en ces termes.

27. Problématique du panneau radar indicateur de vitesse

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'un panneau radar de Trafic Innovation inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le panneau radar 2 mois en retard;

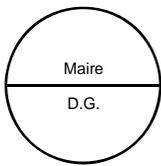
CONSIDÉRANT QUE le panneau radar livré ne fonctionnait pas, dû à une connexion électrique non conçue par le fournisseur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait de nombreux suivis avec Trafic Innovation inc. et qu'elle a dû faire une installation-désinstallation-réinstallation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-202

QUE le Conseil réclame un dédommagement de 750 \$ à Trafic Innovation inc. pour ces raisons, sans quoi elle pourra reconsidérer cette acquisition du panneau radar auprès de Trafic Innovation inc.



28. Éclaircissement sur la disposition des bacs bruns (collecte de la 3^e voie)

La mise en place des bacs bruns est obligatoire selon le règlement relatif à la collecte et au transport des matières résiduelles organiques. Le coût des bacs bruns est taxé en partie par la taxe foncière générale en 2015 et en partie par une taxe spéciale en 2016, afin de tenir compte de la subvention qu'aura reçue la Municipalité pour en faire leur acquisition.

PARTICIPATIONS, DONS ET CONTRIBUTIONS

29. Don à la Fabrique pour les immeubles patrimoniaux

ATTENDU QUE la Municipalité porte un intérêt pour les immeubles religieux patrimoniaux;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été interpellée pour une éventuelle acquisition du presbytère et de l'église par la Fabrique;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-203 QUE le Conseil ne souhaite pas contribuer pour la restauration des immeubles religieux patrimoniaux cette année.

30. Participation - 25^e anniversaire de la Coopérative des Paramédics du Grand-Portage

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation pour participer au 25^e anniversaire des Paramédics du Grand-Portage;
CONSIDÉRANT QUE cette invitation n'occasionne aucun frais pour la Municipalité;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-204 QUE le Conseil délègue Mme Marie Diament, conseillère, et/ou M. Claude Caron, conseiller, pour participer au 25^e anniversaire de la Coopérative des Paramédics du Grand-Portage.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

31. Dépôt des deux états financiers comparatifs – août 2015

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs sont officiellement déposés aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4).

32. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation – août 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de juin 2015, et qu'ils en ont pris connaissance;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-09-205 QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 210 916.52 \$.

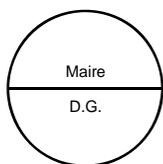
PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

33. Période de question / réponse facultative

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Bac brun – M. Colbert Lebel demande à la municipalité d'étudier la possibilité d'offrir une collecte hebdomadaire des matières organiques durant la saison esti-



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015

vale, en raison de la présence d'asticots. M. Vincent More s'engage à relayer l'information à la MRC de RDL.

- Bac brun - M. Bernard April s'interroge sur le choix du format du bac brun, car il est surdimensionné pour rien, selon lui! M. Vincent More lui mentionne qu'il va falloir vivre avec ça.
- Protection des berges – M. Jean Lachapelle s'interroge sur la recevabilité des demandes privées dans le cadre du programme de la Stratégie maritime et des ouvrages de protection côtiers. Il souhaite être tenu informé des démarches qu'entreprendra la Municipalité concernant la protection des berges. M. Louis Breton lui mentionne qu'une demande collective pourrait être envisageable, mais qu'il faut monter un dossier complet, au préalable.
- Immeubles religieux patrimoniaux – M. Yves Lanthier s'informe sur les pourparlers entre la Fabrique et la Municipalité. M. Vincent More lui mentionne que le dialogue est toujours en cours entre la Fabrique et la Municipalité, que le transfert de propriété se fera dans un horizon de 5 à 10 ans, et ce, probablement juste pour l'église seulement. Le presbytère pourra faire l'objet d'une autre prise de possession que municipale.

34. Levée de l'assemblée

Sur la proposition d'Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 21:15.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier